



## **Projet « Caractérisation 2020 »**

**Demande présentée auprès de la  
M.R.C. du Granit dans le cadre du  
programme de subvention**

### **« Fonds Bassin Versant »**

**Promoteur : Municipalité de Lambton**

**Partenaire : L'Association des Riverains du Petit lac Lambton**

**26 février 2020**

**Le promoteur du projet :**

Le promoteur du projet est la municipalité de Lambton.

**Le gestionnaire du projet :**

M. Robert Blanchette, inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

**Le partenariat :**

La Municipalité de Lambton s'associe avec l'organisme à but non lucratif « *L'Association des riverains du Petit Lac Lambton* » dans une démarche afin d'obtenir des fonds pour réaliser un projet visant la protection de la qualité de l'eau et la protection de la santé de la population.

Le gestionnaire du projet aura pour tâche dans le cadre du partenariat de participer à l'assemblée annuelle de l'association pour faire le point sur l'évolution du projet et faire de la sensibilisation auprès des citoyens sur les bienfaits d'un système de traitement des eaux usées fonctionnel et non polluant sur l'environnement, les lacs et les cours d'eau, ainsi que sur la santé de la population.

**Le projet :**

Sur tout le territoire de la municipalité, il y a 873 systèmes de traitement des eaux usées inscrits sur la liste des fosses du circuit de vidange de la M.R.C du Granit. De ce nombre, environ 713 systèmes sont situés en périphérie des lacs et cours d'eau, et environ 160 de ces systèmes sont situés hors de ces secteurs.

Il y a approximativement 142 systèmes de type Bionest, Écoflo, Enviro Septic et Bio-B qui sont visités annuellement par un technicien qui en vérifie l'état. Depuis 2013, il y a environ 112 nouveaux systèmes construits.

Nous savons déjà que les installations individuelles de traitement des eaux usées déficientes peuvent constituer une source importante de prolifération d'algues bleu vert par leur apport en phosphore dans les lacs et les cours d'eau.

Cela étant dit, parmi ce nombre, nous avons ciblé 71 systèmes de traitement des eaux usées en périphérie du Petit-Lac Lambton qui ont plus de 15 années de service et dont une caractérisation serait nécessaire afin de connaître leur état, ainsi que les interventions et correctifs nécessaires à apporter, s'il y a lieu, pour certains de ceux-ci.

La municipalité mandatera une firme en environnement experte en caractérisation des installations septiques existantes pour effectuer en partie les caractérisations nécessaires de ces systèmes de traitement des eaux usées au cours de l'été 2020. La firme déposera ensuite un rapport complet de la visite, du travail effectué et de l'état de chaque système ciblé, tel que montré à l'annexe A du document.

Ceci nous permettra ensuite prendre toutes les mesures nécessaires auprès des propriétaires concernés afin de faire mettre aux normes tous les systèmes qui seront identifiés comme étant une source de pollution au lac ou cours d'eau, ainsi que dans l'environnement.

### **Problématiques et enjeux :**

Malgré les obligations énumérées dans le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) liées aux propriétaires concernant le maintien d'un système fonctionnel et en bon état, des cas de pollution directe dans l'environnement sont parfois découverts très tard, dû au manque d'informations et de suivis périodiques sur les systèmes.

La présence d'occurrences de fleurs d'eau de cyanobactéries dans nos plans d'eau est un indicateur important à considérer et la diminution des charges en phosphore relatives aux

installations individuelles de traitement des eaux usées déficientes apportera que des bénéfices positifs sur les lacs et les cours d'eau, ainsi que sur la santé de la population.

**L'objectif général du projet :**

Faire effectuer la mise aux normes de tous les systèmes individuels de traitement des eaux usées situés en périphérie du Petit-Lac Lambton qui sont identifiés comme étant une source de pollution pour le lac et les cours d'eau et réduire l'apport de la charge de phosphore dans les lacs et cours d'eau, contribuant ainsi à diminuer les occurrences de fleurs d'eau de cyanobactéries dans les plans d'eau, et l'impact associé à leur présence sur la santé de la population.

Sensibiliser les citoyens sur la protection de la santé de la population et de l'environnement par l'entretien régulier et la conservation en état de leur système individuel de traitement des eaux usées.

**Les objectifs spécifiques du projet :**

Consistent à :

- Inventorier et effectuer la caractérisation des installations sanitaires existantes ciblées dans le secteur mentionné;
- Classer ces installations sanitaires en fonction de leur degré d'impact sur l'environnement;
- Élaborer un plan correcteur identifiant les travaux requis pour corriger les installations septiques déficientes;
- Exiger ensuite la mise aux normes de tous les systèmes déficients;
- Réduire l'apport de sources de phosphore dans le lac et dans le bassin versant de la rivière Saint-François.
- Sensibilisation de la population en expliquant par la diffusion d'un article et d'un document, tous les bienfaits d'un système de traitement des eaux usées

conforme, fonctionnel et performant sur l'environnement et les plans d'eau, ainsi que les obligations liées aux propriétaires des systèmes.

- Le document de sensibilisation sera distribué avec les lettres adressées aux propriétaires des immeubles qui seront visités pour la caractérisation de leur système.

**Le territoire visé :**

Ces interventions seront effectuées sur tous les terrains ciblés qui sont situés en périphérie du Petit-Lac Lambton, c'est-à-dire, sur le chemin du Petit-Lac, en première et deuxième rangée, les chemins Blanchette, Bord-de-L'eau, Gérard-Roy, des Hirondelles, de l'Île et des Pins.

**Ressources humaines :**

La firme Inspectech sera mandatée pour effectuer la caractérisation de chaque système de traitement des eaux usées identifié sur la liste établie, selon des critères spécifiques. L'annexe A de la présente demande comprend un exemple d'une fiche de caractérisation d'un système de traitement des eaux usées et les informations sur celui-ci.

Robert Blanchette, gestionnaire du projet sera chargée de confectionner un document de sensibilisation concernant les installations septiques en lien avec l'entretien et les obligations liées aux propriétaires du système, et un article qui sera publié dans le cahier municipal.

**Les tâches :**

- Établir une liste des installations septiques dont la date de construction est de plus de 15 ans, incluant les coordonnées du site à visiter, les informations sur le type d'élément épurateur, sa date de construction et la capacité de la fosse septique;
- Rédiger un document de sensibilisation expliquant tous les bienfaits d'un système de traitement des eaux usées conforme et fonctionnel sur l'environnement, les

lacs et les cours d'eau, et les obligations liées aux propriétaires des systèmes pour les maintenir conforme;

- Conscientiser les propriétaires à l'effet qu'il ne faut pas attendre qu'une pollution directe dans l'environnement soit causée par leur système qui est rendu à sa fin de vie utile ou qui a besoin d'entretien;
- Sensibiliser les citoyens sur un choix beaucoup plus environnemental en optant pour un système de traitement de nouvelle technologie, soit secondaire avancé ou tertiaire, lorsque la construction d'un système conventionnel leur est proposée et qui est beaucoup moins performant pour la protection de l'environnement;
- Transmettre une lettre à chacun des propriétaires concernés afin de les aviser du mandat de la firme et fournir les coordonnées à ceux-ci pour toute question. Cette lettre sera accompagnée du document de sensibilisation sur les installations septiques qui aura été rédigé pour inciter leur choix sur un système plus performant au niveau de l'environnement;
- Effectuer ensuite les caractérisations selon la méthode d'inspection détaillée suivante :
  - *En premier lieu, une vérification préalable du niveau d'eau dans la fosse septique et de l'état de celle-ci. Un niveau d'eau trop bas ou trop haut par rapport au tuyau de sortie ainsi que la présence de corrosion pour les fosses de métal sont des signes de dysfonctionnement*
  - *La vérification visuelle que tous les appareils sanitaires sont raccordés à l'installation septique. À défaut, tous les appareils sanitaires devront faire l'objet individuellement d'un test à la fluorescéine.*
  - *Une vérification par le truchement du test à la fluorescéine que les eaux usées ménagères sont acheminées en totalité à l'installation septique.*

*Dans les 24 à 48 heures suivant le test, une seconde vérification doit être faite afin de confirmer la non-résurgence de l'installation sanitaire.*

- *Une vérification par creusage de trous d'exploration en périphérie ou dans l'élément épurateur visant à établir si l'élément épurateur est saturé ou colmaté.*
  
- *La vérification de la libre circulation de l'air dans les conduits à l'aide d'essai de fumigène.*
  
- Suivre le résultat des caractérisations qui seront disponibles en temps réel et donner l'accord à la firme mandatée pour effectuer des tests supplémentaires, si besoin (test à la caméra optionnel);
- Mettre en place les mesures et l'accompagnement nécessaires auprès des propriétaires des systèmes déficients pour les aider à atteindre la conformité;
- Publier un article de sensibilisation dans le cahier « l'info-Lambton » de la municipalité sur les bienfaits d'un système individuel de traitement des eaux usées en état et performant, ainsi que sur les obligations liées aux propriétaires des systèmes pour éviter toute pollution dans l'environnement.

**Effets structurants et livrables :**

- La rédaction d'une attestation d'inspection de l'état de fonctionnement contenant toutes les informations, photos et plan du système vérifié;
- La mise à jour de la liste de caractérisation des installations septiques de la M.R.C. du Granit;
- Le remplacement de tous les systèmes individuels de traitement des eaux usées déficients et s'il y a lieu, la réparation ou l'entretien de systèmes qui ont certaines déficiences.

**Résultats attendus :**

- La réduction de l'apport de la charge en phosphore dans les lacs et cours d'eau;
- La diminution des occurrences de fleurs d'eau de cyanobactéries dans les plans d'eau;
- La réduction de l'impact associé à la présence de cyanobactéries sur la santé de la population;
- La Préservation de la qualité de l'eau ainsi que l'habitat faunique aquatique du lac et des cours d'eau;
- La conservation de l'intérêt et des activités récréatives et touristiques, ainsi que la qualité de vie des propriétaires riverains.
- Une meilleure compréhension sur le choix d'un système de traitement des eaux usées en remplacement d'un système existant ou lors d'une nouvelle construction, ainsi que l'entretien régulier et préventif d'un système existant afin qu'il ne devienne l'objet d'une pollution directe dans l'environnement.

**Échéancier du projet :**

Le projet est d'une durée d'environ cinq (5) mois et qui devrait débuter à la fin de la période de gel, c'est-à-dire, vers la mi-mai de cette année, et s'échelonner jusqu'à l'arrivée de la période de gel à l'automne.

**La gestion du projet :**

La gestion du projet sera assumée par M. Robert Blanchette, inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

**Les trois volets du Fonds Bassin Versant :**

Le projet répond au volet 2 « *Projets de sensibilisation, éducation et formation* ».

- Une conférence sur le choix d'un système de traitement des eaux usées lors d'une nouvelle construction ou en remplacement d'un système existant et les bienfaits d'une installation septique conforme sur l'environnement, les plans d'eau, ainsi



que sur la santé de la population sera donné par M. Robert Blanchette, gestionnaire du projet, lors de l'assemblée annuelle de l'Association des riverains du Petit-Lac Lambton.

- Un article sera aussi publié dans le cahier municipal « l'Info-Lambton » avec le contenu exposé aux citoyens lors de la conférence tenue à l'assemblée annuelle de l'association.
- Un document de sensibilisation sera diffusé sur les bienfaits d'un système de traitement des eaux usées conforme sur l'environnement, les lacs et les cours d'eau, ainsi que les obligations liées aux propriétaires des systèmes, et la possibilité pour tout propriétaire sur le choix d'un système de traitement des eaux usées plus performant, s'il y a lieu.

Le projet répond au volet aux volets 3 « *Projets de connaissance du territoire* ».

- Un travail terrain sera effectué par la caractérisation sur tous les immeubles ciblés au projet afin d'obtenir toutes les informations nécessaires sur les systèmes et l'état de ceux-ci. Ces actions mèneront à la mise aux normes par le remplacement des systèmes déficients.

### Estimation des coûts

Description	Montant
Caractérisation des installations septiques (42 x 375.00\$ + 10% du nombre avec un extra de 150.00\$ pour une vérification par caméra)	15 521\$
Papeterie – fourniture – frais postaux	250.00\$
Rédaction de l'article et du document de sensibilisation (5h x 10\$/h)	50.00
Frais de déplacement du gestionnaire de projet	100.00\$
Tenue de réunions (1h x 10\$/h x 10 rencontres)	100.00\$
Frais interurbains	50.00\$
Frais divers imprévus	100.00\$
<b>Total</b>	<b>16 171.00\$</b>

## Source de financement

Municipalité de Lambton	12 000.00\$
Fonds Bassin Versant	5 000.00\$
<b>Total</b>	<b>17 000.00\$</b>

## Objectifs du plan directeur de l'eau du COGESAF, Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière St-François:

Le projet répond à l'enjeu A « Qualité de l'eau pour la santé de la population », enjeu qui touche à la santé de la population par la diminution des occurrences de cyanobactéries, d'organismes pathogènes ou de polluants toxiques dans l'eau.

- La mise aux normes des systèmes de traitement des eaux usées polluants permettra de diminuer de façon significative les risques d'apports d'organismes pathogènes et de phosphore dans le lac et les cours d'eau et aidera à prévenir et à réduire aussi les occurrences de cyanobactéries dans nos lacs, ainsi que protéger la santé de la population.

# ANNEXE A